Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

DISCOURS

DE

M. HENRI BOURASSA, M.P.

SUR

L'ADRESSE

OTTAWA, 15 MARS 1904.

M. HENRI BOURASSA (Labelle) : La Chambre me pardonnera, j'espère, si j'interviens, sans aucune préparation, dans ce débat. Je ne songeais nullement à demander la parole aujourd'hui ni même à prendre aucune part à cette discussion. J'y suis entraîné par la manière dont l'honorable député de Montmorency (M. Casgrain) a présenté le programme de la Ligue Nationaliste et par les observations qu'il a faites sur mon intervention dans la campagne électorale de Montmagny. Par bonheur, l'honorable député m'a rendu la tâche facile ; et je n'aurai pas besoin de recourir à une argumentation longue et serrée pour établir—je regrette d'avoir à me servir de ce mot—l'attitude déloyale du parti conservateur. L'honorable député a lu une partie du programme de la nouvelle association organisée à Montréal, il y a environ un an, sous le nom de Ligue Nationaliste. Je ne fais pas partie de cette association. Elle a été fondée, organisée et maintenue par un groupe de jeunes gens de talent, et d'un caractère à toute épreuve. Ces jeunes gens ont cru que le temps était venu où il pouvait exister au Canada une association qui se consacrât à l'étude des problèmes politiques, de ceux surtout qui intéressent l'avenir du pays, en s'écartant de l'ornière étroite par où les partis, leurs associations et leurs organes, font passer toutes les idées politiques. Cette ligue a ouvert ses rangs aux adhérents des deux partis ; et plusieurs conservateurs, d'honnêtes conservateurs, nous ont tendu la main, se sont unis à d'honnêtes libéraux, pour défendre et promouvoir ce programme. Entre autres, je nommerai un de nos anciens collègues, qui a siégé cinq ans ici, un homme que le parti conservateur ne répudiait pas alors et dont il ne devrait pas rougir aujourd'hui, car si le parti conservateur s'obstine dans l'habitude qu'il a prise depuis quelques années de répudier les rares honnêtes gens qui lui restent fidèles dans la province de Québec, c'est qu'il est descendu très bas. Je veux parler de M. Chauvin, ancien député de Terrebonne, qui, l'un des premiers, est venu prendre la parole à une assemblée convoquée par la Ligue. M. Chauvin a accepté le programme de la Ligue ; il a déclaré que la diffusion de ces idées ne pouvait que profiter au Canada et à la province de Québec.

En décembre dernier, les membres de la Ligue me prièrent d'aller exposer les principaux articles de leur programme au peuple de la ville de Québec. Ce fut l'occasion d'une assemblée dont n'eurent à rougir ni la ville de Québec ni les jeunes ligueurs. Les électeurs y vinrent en nombre, tant du comté que représente ici l'honorable député (M. Casgrain) que de tous les autres comtés de la région de Québec, en tout, près de sept mille citoyens de la ville et du district. J'exposai

à cette foule les idées fondamentales de la Ligue Nationaliste. Les deux organes du parti conservateur, dans la province de Québec, le "Journal" et l'"Evénement", passèrent en revue le discours et le programme ; et ils ne trouvèrent rien à redire aux articles que l'honorable député vient de vous communiquer ; pas un reproche, pas un mot de dissentiment.

Quant aux autres parties du programme, —celles mêmes dont l'honorable député disait, il y a un instant que, si elles ne valent pas mieux que la première partie, les journaux pouvaient négliger d'en parler—le "Journal" et "L'Evénement m'accusèrent d'avoir dérobé le programme du parti conservateur. Les principes de la Ligue sont-ils infâmants au point de constituer aux yeux de la Chambre une marque indélébile d'infidélité à la Couronne? Ce programme est-il tellement scandaleux que les libéraux doivent se garder d'en approcher ? Mais alors, l'honorable député nous communiquera-t-il ce qu'il pense de ses propres organes. "L'Evénement" et le "Journal," qui ont taxé de duplicité le "Soleil" et les libéraux de Québec, parce que ces mêmes libéraux avaient applaudi aux paroles d'un homme trop droit pour eux—et je dois confesser que cet homme c'était moi—s'efforçant de leur imposer des principes conservateurs. Je me permettrai de citer quelques lignes des articles de ces journaux, afin qu'étant inscrits au compte rendu des débats, ils impriment aux paroles de l'honorable député la marque qu'il faudrait infliger à tant d'autres déclarations du même genre dont le parti conservateur de Québec s'est rendu coupable depuis quelques années :

> Les conservateurs n'exploitent pas ; ils constatent qu'un libéral en vue, acclamé par le "Soleil" et le "Canada", grand partisan du ministère Laurier et de toutes les idées qu'on appelle "libérales", expose et adopte pour sien un programme absolument conservateur ;——

Ce programme, c'est précisément celui que l'honorable député de Montmagny (M. Casgrain) vient de dénoncer.

M. CASGRAIN : N'est-il pas vrai que la partie du programme dont il est question dans cet article se compose des articles du programme de la Ligue Nationaliste qui visent la politique du gouvernement Parent?

M. BOURASSA : Et que l'honorable député a déclaré tantôt n'être pas dignes de la moindre attention. Du reste dans cet article qui porte sur tout mon discours et sur l'ensemble du programme de la Ligue Nationaliste, il n'y a pas un alinéa, pas une phrase, pas un mot, pas un iota contre cette partie même du programme que l'honorable député a lue à la Chambre, tandis que le reste du programme reçoit une approbation complète. Voilà pourquoi je déclare que l'honorable député ne peut, à bon droit, venir ici, au nom du parti conservateur de la province de Québec, dire une seule parole de blâme contre ce programme.

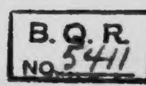
L'honorable député et son collègue de Lanark-sud (l'honorable M. Haggart), accusent d'incivisme et de duplicité le ministère et le parti libéral, parce qu'ils n'expulsent pas de leurs rangs l'homme méprisable que je suis, indigne de siéger à cette Chambre, indigne de jouir des bienfaits de la citoyenneté britannique. Et cependant, les deux organes du parti conservateur dans la province de Québec, le "Journal" et "L'Evénement"—dont l'un, "L'Evénement," est plus ou moins l'organe personnel du député de Montmorency—me citent comme un modèle à la province de Québec, et déclarent qu'au fond, je suis un conservateur que seul le manque de logique retient dans les rangs du parti libéral. Je rougis presque en répétant les éloges que le "Journal" m'a décernés. Mais le député de Montmorency et son collègue de Lanark m'ont traité avec une rigueur telle que je me dois quelque justification; et au lieu de la chercher dans les feuilles libérales, je la puise dans les colonnes de deux des principaux organes de l'opinion conservatrice. Parlant des conservateurs, le "Journal" continue.

> —Ils constatent en outre que ce "libéral", qui a des idées droites, se fourvoie dans un parti où on n'ose pas le reconnaître tout à fait, s'obstine à suivre des hommes qui n'ont pas ses sentiments, qui ne comprennent rien à ses aspirations, lesquelles sont les aspirations communes à tous les fervents de la patrie canadienne ; ils constatent que M. Bourassa est un conservateur qui s'appelle libéral et qui agit comme un libéral.

Cet article, comme celui du "Journal," ne contient pas la moindre désapprobation de cette partie du programme de la Ligue que l'honorable député vient de nous lire, dans le but de faire frémir d'horreur le bon peuple d'Ontario, en présence de l'incivisme du député de Labelle et de la malhonnêteté du parti libéral qui me permet de demeurer dans ses rangs. Et cependant, les conservateurs de la province de Québec affirment que je devrais me joindre à eux, parce que le parti libéral, indigne de moi, ne sait pas me comprendre, ni mes nobles aspirations ni mon patriotisme. Je constate avec bonheur ces bonnes dispositions ; et j'espère que le jour où la droite me repoussera, le député de Montmorency modifiera ses opinions et engagera ses amis à m'ouvrir leurs rangs hospitaliers.

Revenant à cette partie même du programme que l'honorable député nous a fait connaître, j'affirme que ni la Ligue Nationaliste ni moi-même, ni les conservateurs ni les libéraux honnêtes qui font partie de cette ligue et qui en défendent les principes, n'ont raison d'en rougir, soit à titre de Canadiens, soit comme citoyens britanniques.

Serions-nous vraiment arrivés à ce point de notre histoire où nous n'aurions plus la liberté de proclamer et de chercher à faire triompher au Canada des principes que des millions de sujets britanniques, dans la mère



patrie, considèrent comme la seule base possible de l'empire ? Je ne conteste pas au député de Montmorency le droit de chercher, s'il le juge à propos, à se concilier la faveur de ses collègues de la province d'Ontario, en venant ici se poser comme un fervent de l'empire, prêt à verser des contributions aux guerres impériales. Mais il ne devrait pas oublier qu'il y a quatre ans, dans le comté de Kamouraska, désirant soulever le sentiment populaire, il s'écriait de sa voix la plus éloquente : "Je n'ai qu'un fils ; je suis prêt à le sacrifier pour la défense du Canada, mais je ne veux pas qu'on l'envoie combattre les combats de l'Angleterre."

M. CASGRAIN : Ce n'est pas vrai.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. CASGRAIN : Je nie absolument l'exactitude de cette déclaration.

M. BOURASSA : Je suis forcé d'accepter la dénégation de l'honorable député. Toutefois, je regrette qu'il ait attendu si longtemps pour la faire. Le "Soleil", de Québec, a publié cette déclaration et je l'ai répétée ici même sous ma responsabilité d'office. J'avais alors l'attestation de plusieurs citoyens du comté de Kamouraska affirmant l'authenticité de ces paroles. J'ai communiqué cette déclaration à la Chambre, il y a trois ou quatre ans, après que l'honorable député, alors qu'il était à Ottawa, dans la province d'Ontario, eût manifesté son adhésion au mouvement qui favorisait la guerre d'Afrique. La seule différence qui existe entre certains députés, tant de la droite que de la gauche, et moi, c'est que je tiens à Ottawa, à Toronto ou ailleurs le même langage qu'à Montréal et par toute la province.

Revenant au programme de la Ligue, et à ces seuls articles du programme que l'honorable député a lus et qui couvrent dans leur ensemble les relations du Canada avec la mère patrie et les autres colonies de l'empire, nous ne sommes nullement en lieu d'en rougir. Je reconnais à tout Canadien le droit de combattre ce programme, le droit de croire que le Canada devrait suivre une autre voie, le droit de penser que le fondement de l'empire repose sur des principes contraires aux nôtres.

Mais j'affirme également que nous pouvons, sans mériter d'être dénoncés comme des séditieux, défendre ces principes dont tous les pays de l'empire ont, pendant un siècle, reconnu la justesse. Je reconnais au parti libéral et au parti conservateur le droit de modifier leurs opinions à ce sujet, mais je réclame pour moi-même, et pour les jeunes Canadiens qui ont fondé cette ligue dans une pensée patriotique et désintéressée, le droit de proclamer que ces principes, qui ont servi de base commune au parti libéral et au parti conservateur, doivent continuer de constituer le fondement de notre politique nationale.

Et d'abord, sur le terrain de la défense de l'empire, à qui appartient-il de nous accuser de sédition ? Le leader du parti libéral déclarait à Boston, en 1891, qu'il n'accepterait jamais une fédération commerciale de l'empire, parce que l'unification impériale, même restreinte aux questions de commerce, pourrait entraîner le Canada à prendre part aux guerres de l'empire, et que le Canada se refuserait toujours à cette participation. N'avons-nous pas le droit de répéter en 1904 ce que le leader du parti libéral disait en 1891 ? Lorsque le leader du parti conservateur, sir John Macdonald, refusa aux autorités britanniques l'autorisation de venir recruter des troupes au Canada pendant la guerre du Soudan, ses partisans l'accusèrent-ils de sédition ? Parce que nous affirmons aujourd'hui que la politique véritablement canadienne doit continuer d'être celle que sir John Macdonald suivait en 1885, nous mettra-t-on au pilori comme des mauvais citoyens et des agitateurs ?

Sir Charles Tupper disait, à Winnipeg, en 1893, qu'en construisant des chemins de fer et des canaux suivant un plan d'organisation qui offrait aux troupes anglaises une voie plus courte et plus rapide entre l'Angleterre et ses possessions asiatiques, le Canada avait payé à l'empire un tribut plus que suffisant. Parce que nous tenons le même langage aujourd'hui, nous condamnera-t-on comme des révolutionnaires ? Sir Charles Tupper disait encore en 1893 que ceux qui accusaient les colonies de faillir à leur obligations parce qu'elles se refusaient à contribuer davantage au soutien des flottes et de l'armée de la Grande-Bretagne insultaient à l'honneur du Canada. Il ajoutait que le Canada avait fait plus que son devoir pour assurer la défense impériale ; que le principe et la méthode que le Canada avait suivis pour soutenir l'empire étaient justes, et qu'on ne devrait pas lui en demander davantage. Si sir Charles Tupper a pu dire à Winnipeg, en 1893, ce que nous répétons à Montréal, en 1903, pourquoi les conservateurs ne l'accusèrent-ils pas alors d'être un révolutionnaire ? Est-ce parce que nous sommes plus jeunes, est-ce parce que nous sommes Canadiens-français que nous ne serions pas libres de répéter, sans être couverts d'injures, ce que les chefs libéraux et conservateurs ont proclamé pendant tant d'années ?

Parlons maintenant de la question fiscale. L'honorable député (M. Casgrain) m'accuse de parcourir la province de Québec en faisant de M. Chamberlain le cauchemar des Canadiens-français, c'est ce que je n'ai jamais fait: c'est encore là une de ces légendes inventées par la presse conservatrice d'Ontario. Voici ce que j'ai déclaré—et j'y persisterai aussi longtemps que le gouvernement britannique ne formulera pas nettement sa politique sur ce point : On ne présente pas au peuple canadien, avec droiture et sous leur vrai jour, les principes de M. Chamberlain; le député de Sainte-Marie

(M. Tarte), M. Foster, M. Louis Philippe Pelletier, ont faussement déclaré au peuple canadien que les contribuables anglais, mûs par leur seul amour des colonies, étaient prêts à frapper d'impôts leur pain, leur beurre, leur fromage et leur foin, que c'était là toute la portée des propositions de M. Chamberlain, et que les Canadiens seraient insensés, s'ils refusaient ces offres. Voilà ce que M. Pelletier a proclamé à Montmagny. Voilà ce que le député de Montmorency a répété aujourd'hui. Ce que j'ai dit à Montréal et à Québec, ces paroles qui m'ont valu d'être marqué d'infamie pour crime de sédition, je les redirai ici même et les voici.

Je ne suis pas de ceux qui font bruyamment parade de leur loyalisme, mais je respecte trop le peuple de la Grande-Bretagne pour le croire stupide au point de taxer sa nourriture et son vêtement, sans espoir d'aucune compensation. J'ai ajouté et je répète ici: les disciples de M. Chamberlain au Canada manquent de loyauté à l'endroit du peuple canadien—ils ne lui montrent que la face de la médaille. En Angleterre, M. Chamberlain fait preuve d'une plus grande sincérité. L'honorable député (M. Casgrain) nous affirme que les projets de M. Chamberlain ne menacent en rien les libertés des colonies. Quiconque veut acquérir une notion exacte et intelligente de la politique de M. Chamberlain devra recourir à M. Chamberlain lui-même pour s'éclairer exactement sur la nature de cette politique.

Le 20 octobre dernier, M. Chamberlain parlait à Newcastle. Il accusait ses adversaires de manquer de droiture, parce qu'ils réduisaient sa politique aux proportions d'une simple hausse sur le prix du pain. A maintes reprises, M. Chamberlain a affirmé que l'adoption d'un tarif différentiel par tout l'Empire—que le député de Sainte-Marie et le député de Montmorency prétendent être le seul but que poursuit M. Chamberlain—n'est qu'un corollaire de son projet principal, lequel est l'unification de l'Empire. Sir Edward Grey avait reproché à M. Chamberlain de négliger ce véritable mode d'opérer cette concentration impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial muni de certains pouvoirs exécutifs s'exerçant sur toutes les possessions britanniques. A cela M. Chamberlain répondit, à Newcastle : J'ai tenté d'engager les colonies à consentir à l'organisation d'un conseil impérial, et elles ont refusé. Je me suis efforcé d'obtenir des colonies une contribution à l'armée et à la marine de la Grande-Bretagne, et elles ont également refusé. C'est pourquoi je me rattache à cette question d'un tarif différentiel pour l'Empire parce que le jour où le commerce impérial existera il faudra un système de défense impériale pour le protéger et un conseil impérial pour le régir.

Certes je respecte la liberté de tous autant que je veux faire respecter ma propre liberté.

Je reconnais à chacun des députés à cette Chambre—qu'il soit Anglais ou Français, catholique ou protestant—le droit d'approuver un projet de fédération impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial, gouvernant le commerce et la défense de l'empire. Mais j'ajoute ceci—et j'y insiste—aucun Canadien, aucun homme d'état digne de ce titre, n'a le droit de dire au peuple du Canada que les propositions de M. Chamberlain sont contenues tout entières dans son projet d'un tarif différentiel en faveur des colonies. Mesurons toute la pensée de M. Chamberlain, et si le Canada est prêt à renoncer à une partie de sa souveraineté législative et administrative, afin d'en investir un conseil impérial siégeant à Londres—si le Canada est disposé à payer l'impôt pour soutenir un régime de défense impériale—très bien ! que la volonté du peuple canadien s'accomplisse! Mais la politique de M. Chamberlain n'a pas été expliquée au peuple canadien avec franchise, comme elle l'a été en Angleterre. Et aussi longtemps qu'il en sera ainsi, nous, qui n'acceptons pas cette politique, nous, qui croyons aux principes qui ont présidé au développement de l'empire anglais et lui ont permis, au siècle dernier, de remplir le monde de leur glorieuse et extraordinaire puissance, nous avons le droit de croire que ces principes sont encore vrais et de combattre le mouvement actuel. Un grand nombre de nos hommes publics ont cru opportun de s'éprendre des idées de M. Chamberlain et de s'appeler impérialistes. N'avons-nous pas, à Montréal et à Québec—tout comme le professeur Shortt, de Kingston—le droit de déclarer que nous repoussons le titre d'impérialistes, parce que ce mot comporte à nos yeux une entrave à nos libertés ? Puisque le député de Montmorency (M. Casgrain) et le député de Sainte-Marie (l'honorable M. Tarte) acceptent la politique de M. Chamberlain, que n'y mettent-ils autant de franchise et de loyauté que M. Chamberlain lui-même ? Que ne vont-ils à Montréal, à Québec, à Toronto, à Kingston, à Halifax, à Vancouver, annoncer au peuple canadien : " Voici les propositions qu'on nous fait. Voulez-vous la création d'un commerce impérial ? Désirez-vous un traitement de faveur sur le marché de la Grande-Bretagne ? Très bien ; mais alors vous aurez, ainsi que M. Chamberlain l'a déclaré, un conseil impérial qui gouvernera votre tarif ; car un tarif impérial ne pourra fonctionner sans qu'un pouvoir quelconque en contrôle les opérations. Vous aurez également un régime de défense impériale ; car on ne saurait uniformiser le commerce et l'industrie de l'empire sans en organiser la défense commune.

M. R. L. BORDEN (Halifax) : Mon honorable collègue prétend-il que M. Chamberlain a prononcé ces paroles ?

M. BOURASSA : Je ne voulais pas imposer à la Chambre de longues citations ;

mais je lirai les paroles mêmes que M. Chamberlain a prononcées à Newcastle :

J'aborde maintenant les questions les plus importantes, à mon avis, que les tarifs privilégiés aient fait surgir. J'en suis partisan, parce que, d'abord, ils stimuleront le commerce avec les colonies. Nous commercerons davantage avec nos amis, sans que notre commerce avec nos rivaux en souffre de diminution. L'important, toutefois, c'est que nous ferons plus d'affaires avec nos amis, et cela dans des circonstances plus favorables. Je le répète, l'accroissement de ce commerce est essentiel à notre prospérité. Mais ce n'est pas tout. Voilà, la seule voie qui nous soit ouverte. Je vous mets au défi d'en trouver une autre. Je m'adresse ici à tous mes adversaires—à ceux qui diffèrent d'avis avec moi, à ceux qui m'entendent comme à ceux qui ne m'entendent pas, et j'affirme que pas un seul d'entre eux ne saurait vous suggérer une autre solution que celle que je vous propose pour atteindre le but auquel je tends. Il est impossible de cimenter l'empire, de resserrer les liens qui nous unissent, sauf au moyen d'une union commerciale sous une forme quelconque. Je le répète, pas un seul de nos adversaires n'a formulé une seule proposition alternative. Un homme d'État pour lequel je professe le plus grand respect et qui demeure dans le voisinage—sir Edward Grey—nous a dit, il est vrai, qu'à son avis, l'établissement d'un conseil impérial serait une chose désirable. Eh ! bien, qui a le premier proposé l'établissement d'un conseil impérial ? C'est moi-même qui ai formulé cette proposition—ces années dernières, cela s'entend, car d'autres l'ont proposée avant moi. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cependant, j'ai préconisé cette idée avec plus de vigueur que mes prédécesseurs. J'ai déployé tous mes efforts pour mener cette idée à bonne fin, et cela en nombre de circonstances : au cours de conférences antérieures, dans des discours publics et des entretiens privés, je me suis permis de parler au nom de mes compatriotes et de dire à nos frères d'outre-mer : " Nous avons besoin de votre coopération. Nous vous appelons à nos conseils : venez y prendre part ". Et ils ont décidé qu'ils ne sauraient évoluer dans ce sens ni adopter ce genre de fédération. Je ne prétends pas qu'ils refuseront toujours de donner leur acquiescement à cette proposition ; au contraire, je suis d'avis que si ma proposition l'emportait, la création d'un conseil fédéral s'imposerait nécessairement ; mais, pour le moment, au moins, la chose est impossible, et rien n'indique que ce conseil fédéral s'établisse en premier lieu. Les colonies tiennent à savoir ce qu'elles seront appelées à discuter, avant de se rendre à ce conseil. Quand l'union commerciale sera un fait accompli, ce sera là une question à discuter ; mais, en attendant, la proposition alternative si légèrement formulée par sir Edward Grey n'a absolument aucune valeur. Ce n'est pas ainsi qu'on réussira à rendre l'union plus intime. J'ai, ensuite, dirigée mes efforts dans le sens de la défence impériale. Mais encore ici je me suis heurté contre les difficultés de la situation ; mais je n'ai pas, pour cela, lâché prise et je suis revenu à l'idée de l'union commerciale qui nous rapprochera les uns des autres, provoquera nécessairement la création du conseil impérial, conseil qui, à la longue, accomplira beaucoup plus qu'il ne réalisera au début et fera de nous, en définitive, un empire vraiment grand, loyal et fédéré.

Je pourrais ajouter à ceci les paroles que M. Chamberlain a prononcées au Congrès impérial des Chambres de Commerce, à Londres. Je n'ai pas le texte ici, mais je me rappelle fort bien la pensée et voici, en substance ce qu'il disait : " Vous devriez discuter la question de la défense de l'empire. Vous êtes, il est vrai, un Congrès du Commerce; mais le problème de la défense de l'empire n'est qu'une forme différente du problème du commerce impérial; on ne peut créer un commerce impérial sans avoir en même temps un système impérial de défense.

Je le répète: je ne m'oppose nullement à la discussion de ce problème. Nous persistons, nous, à croire à la politique impériale telle que sir John Macdonald, sir Charles Tupper et le premier ministre actuel la comprenaient; telle que l'ont conçue et pratiquée tous les hommes d'État britanniques, sauf les débris du vieux parti tory du 18e siècle, dont l'administration impériale n'eut d'autre résultat que d'enlever à l'empire ses plus belles colonies, oui, sauf les descendants du vieux parti tory de Lord North et de Grenville. Conservant intacts ces principes, nous avons le droit de nous organiser, de fonder des ligues, de publier des journaux, en un mot, de faire tout en notre pouvoir pour éclairer le peuple canadien et lui faire voir la question telle qu'elle nous apparaît—tout comme le député de Montmorency (M. Casgrain) le député de Sainte-Marie (M. Tarte) et tout autre de nos collègues a le droit d'accepter la politique de M. Chamberlain et de s'efforcer de la faire triompher. Aucun homme digne de siéger ici, digne de réclamer le titre de représentant du peuple canadien, ne devrait se permettre d'accuser du crime de sédition ceux qui combattent les idées, ou plutôt les idées qu'il a adoptées avec l'espoir de capter la faveur populaire.

On m'a accusé de soulever un conflit de races. Or, du jour où la guerre d'Afrique fut déclarée, jusqu'au moment actuel, je n'ai jamais demandé à un électeur de Québec de voter dans un sens ou dans l'autre à cause de son sang français. Ce que j'ai proclamé dans la province de Québec et répété en pleine ville de Toronto, c'est que nous, qui sommes essentiellement Canadiens, ne pouvions aborder les problèmes de la politique impériale avec la pensée qui guide ceux qui sont nés dans les pays de la vieille Europe. Nous n'avons qu'une patrie, le Canada, et nous envisageons ces problèmes impériaux au point de vue de notre nationalité canadienne. Voilà ce que j'ai déclaré à Montréal et à Québec, et à Toronto également. Tel est le langage que j'ai tenu pendant la guerre d'Afrique; telle est mon attitude actuelle: et je la maintiendrai jusqu'au bout, en dépit des accusations que porteront contre moi certains députés de Québec. Ceux-là, du reste, ne craignent pas d'exploiter les sentiments de race dans

leur province, mais dès qu'ils touchent la terre d'Ontario, ils se montrent fort scandalisés parce qu'un Canadien-français ose proclamer qu'un million et demi de citoyens canadiens, dont les ancêtres, alors les plus forts au pays, ont conservé le Canada à l'Angleterre, ne doivent pas se laisser fouler aux pieds maintenant qu'ils sont en minorité. Voici encore ce que j'ai dit à Montréal, à Toronto et partout: le Canada est pays britannique, sans doute; mais comment et pourquoi ? Parce qu'un jour où les Anglais n'étaient qu'une poignée au Canada, les Canadiens-français s'engagèrent sur l'honneur à rester fidèle à la Couronne britannique. Cette parole d'honneur, ils l'ont gardée ; et ils ont préservé l'intégrité de l'empire. Oui, le Canada est terre britannique; mais avant d'être anglais, il est canadien; et avant d'être fançais, il est canadien. Nous sommes prêts chaque jour à faire taire en nous la voix du sang pour le bien général de la patrie commune; et, bien que nous soyons les moins nombreux nous avons droit de dire à nos concitoyens anglais : Vous avez aujourd'hui la force du nombre; mais n'êtes-vous pas les dignes descendants de ce peuple dont on a pu dire que son esprit d'équité était le meilleur fondement de la justice ? N'oubliez donc pas ce que nous avons fait alors que nous étions les plus forts.

Ce que j'ai dit encore et ce que je ne cesserai de répéter: c'est qu'il faut au Canada une politique conforme à la mentalité de tout son peuple ; que ce peuple se compose de deux races et de deux nationalités unies sous le même drapeau et le même gouvernement, et qu'il est impossible de créer ici un véritable sentiment national, tant qu'on ne reconnaîtra pas l'existence de ces deux races et de ces deux nationalités.

Mais lorsque enfin on aura constaté que la terre canadienne, le sentiment canadien, le patriotisme canadien sont assez larges pour embrasser ces deux races et ces nationalités, on cessera de redouter l'humble mouvement qu'avec moi, ces jeunes fondateurs de la Ligue Nationaliste veulent créer. Car le sentiment que nous voulons faire naître chez les Canadiens-français n'est pas conçu dans une pensée hostile aux anglo-canadiens. Au contraire, c'est un sentiment d'orgueil et d'amour pour la patrie ; c'est l'idée que le Canada est assez grand, assez beau, assez riche pour contenir tous les Canadiens ; c'est la conviction que le Canada n'ayant pas encore atteint sa pleine maturité, nous n'avons pas le droit, même pour venir en aide à la Grande-Bretagne ou à l'empire de demander au peuple canadien de se départir d'un seul élément de ses richesses, de sa population, de son commerce, de sa liberté, car la tâche dont nous sommes responsables, c'est de faire grandir le Canada. Que le peuple de la Grande-Bretagne, le peuple de l'Australie, le peuple du Sud-Africain soient fidèles à leur tâche comme nous le sommes à la nôtre, et l'empire sera mieux gardé que s'il tombait aux mains des hommes qui s'efforcent de remplacer par un faux sentiment d'orgueil impérial cet attachement profond à la terre patrimoniale qui est le fondement le plus solide du progrès des nations.